

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

**AUTORITE CONTRACTANTE : CONSEIL REGIONAL DU CENTRE SUD
(CR-CSD)**

N° Réf : 08/19/BB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	13
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	13
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	13
a-	Contrôles préliminaires d’ordre général	13
b-	Préparation du marché	14
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	14
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....	14
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accéléré) s’il y a lieu	14
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	14
e-	Dossier d’appel à concurrence	14
f-	Présentation des offres	14
g-	Réception des offres.....	14
h-	Ouverture des offres.....	15
i-	Evaluation des offres et attribution	15
j-	Approbation des travaux de la CAM	15
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	16
3.3.4.	<i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché</i>	16
a-	Réception et règlement du marché.....	16
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	16
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	16
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	17
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE.....	17
IV.	ANNEXES	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2019 du Conseil Régional du Centre Sud (CR-CSD) a été marquée par la passation de **25 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 121 247 466** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **03 marchés publics** d'une valeur globale de **FCFA 48 779 000**, soit un taux de représentativité de **12%** en termes de volume des marchés et **40,23%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	25	121 247 466	03	48 779 000	12	40,43

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle a priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité **des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés** par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 Juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Président du Conseil Régional du Centre Sud

A

Monsieur le Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2019 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	Commentaires
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 18% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	L'autorité contractante a utilisé pour 76% de ses marchés communiqués des procédures peu ou non compétitives (DC, EDS, CC). (cf. détail au point 3.2.3)
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	« 03 irrégularités par rapport au code des marchés publics ».

	Commentaires
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 16 cas de non conformités par rapport au code des marchés publics.
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché (cf. fiche d'audit du marché sur la matérialité physique et vues photographiques en annexe).
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 08 délais. (cf. point 3.3.5). Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission de certains courriers.

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CRAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 Juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation des organes pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

La mission est limitée pour apprécier la qualité de la personne habilitée à désigner la PRM du fait de l'inexistence de l'acte de désignation au titre de la période sous revue. Selon l'entretien, la PRM nommée par le Président du Conseil Régional est le conseiller d'intendance scolaire.

3.1.2. Organisation de la PRM

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - L'utilisation de sous chemises comme outil de rangement ne paraît efficace aussi bien pour le rangement que la conservation des documents. En effet, celles-ci ne peuvent contenir certaines pièces volumineuses liées à la passation telles que les DAC, les offres de soumissionnaires, etc.
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure sur chaque dossier;
 - Absence d'un système d'archivage électronique
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du CR tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PV de réunions et des registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'existence d'un registre destiné à l'enregistrement des plis des soumissionnaires pour certains marchés de la période sous revue. Par ailleurs, certaines offres des marchés passés (entente directe et consultation de consultant) ne sont pas inscrites dans ledit registre. Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés. De plus, la mission n'a pas eu connaissance de la tenue d'un fichier de marché donnant des informations sur chaque marché.
- ✓ Sur l'établissement et la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la preuve de transmission de l'état d'exécution annuel du PPM au titre de l'exercice sous revue.

- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID)

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage des dossiers de marchés passés;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés de l'autorité contractante ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP;
- la tenue respective d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception définitive, des PV de réunions des organes et l'enregistrement de toutes les offres dans les registres côtés et paraphés ;
- l'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;
- l'établissement et la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'ARCOP de la liste des marchés passés par l'autorité contractante au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à notre appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 18%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique en résumé par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- La preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori ;
- Le rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM.

Pièces d'ordre spécifiques à chaque marché

Marché n°1 de l'échantillon

- Les demandes de paiement (factures définitives) ;
- La Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)
- Le Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières

Marché n°2 de l'échantillon

- Les courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs ;
- La déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CRAM & SCT);
- Le PV de pré-réception technique ;
- Les demandes de paiement (factures définitives)

Marché n°2 de l'échantillon

- La déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) ;
- Les demandes de paiement (factures définitives).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

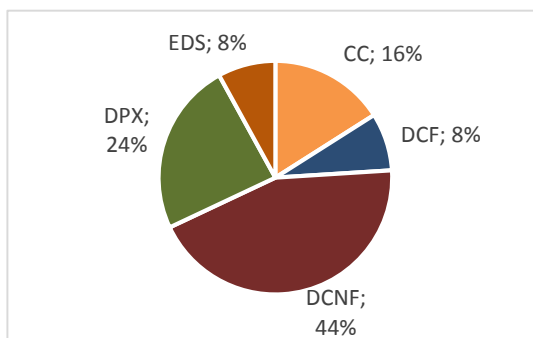
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DCNF	11	44,00
DCF	2	8,00
EDs	2	8,00
CC	4	16,00
DPX	6	24,00
Total	25	100,00

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2019, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation (DC), la demande de prix, la consultation de consultant et l'entente directe, pour passer respectivement 52%, 24%,

16% et 8% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle n'a pas été utilisée au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
EDS	1	2 800 000
DPX	2	45 979 000
Total sélectionné	3	48 779 000
Total communiqué	25	121 247 466
%	12,00	40,23

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **trois (03) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 48 779 000**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés a été présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

Observations

La mission a relevé les insuffisances ci-après:

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM ;
- Absence de l'avis formel du comité chargé de l'examen du PPM 2018 (article 18 de l'arrêté 2017_393) ;
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Obtenir l'avis formel du comité chargé de l'examen du PPM;

- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment le PPM et les contrats des marchés.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

N° de marché	Objet du marché	Motifs de recours à l'Entente Directe	Qualification de l'entreprise attributaire	Avis de la DG-CMEF	Jugements du consultant sur l'avis de la DG-CMEF	Respect des prix de la mercuriale
09CR/07/01/09/00/2019/00001	-	Prestation spécifique à prix réglementé	Rien à Signaler (ENTREPRISE ANTUENEWEND)	Non applicable	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur le respect des conditions spécifiques liées à l'Entente Directe au regard des documents mis à sa disposition	Prix réglementé

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

e- Dossier d'appel à concurrence

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

g- Réception des offres

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé la non mention des informations liées aux procédures de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049). En effet, l'offre du marché n°1 de l'échantillon n'est pas inscrite dans ledit registre.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Absence au niveau du PV d'ouverture de la mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures audités (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) ;
- Non mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai ;
- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphées par les membres de la commission d'attribution des marchés (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID).

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect des dispositions en vigueur en ce qui concerne :

- les conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque pli, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures et de les transcrire textuellement dans le PV d'ouverture des offres ;
- la mention dans le PV d'ouverture des informations sur les plis reçus hors délai. Notons que, même si l'autorité contractante a enregistré une absence de plis reçu hors délai, mention doit être faite dans le PV conformément aux textes en vigueur ;
- la paraphé des pièces obligatoires des offres des soumissionnaires par les membres de la commission d'attribution des marchés.

i- Evaluation des offres et attribution

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé qu'un attributaire provisoire a été retenu malgré l'absence des pièces administratives (art 102 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marché 1).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller conformément aux dispositions en vigueur à la production par l'attributaire provisoire du marché des pièces administratives obligatoires.

j- Approbation des travaux de la CAM

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à notre appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

Observation d'ordre général

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, ...etc n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé que les conditions de réception du marché examinées ne sont pas conformes aux clauses contractuelles ou aux dispositions de l'article 162 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID. En effet, la mission n'a pas la preuve de la pré-réception technique pour les marchés 1 & 2.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller au respect des clauses contractuelles en ce qui concerne la pré-réception technique des marchés et conformément aux dispositions en vigueur.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur. Il s'agit des délais ci-après :

- Délai de traitement et de publication de la DPx par la DR-CMEF et transmission de l'avis (norme : 03 jours ; délai effectif : 17 jours) pour les marchés (1 & 2) ;
- Délais réglementaire depuis l'ouverture des offres jusqu'à la transmission des résultats de la CRAM à la DR-CMEF (norme : 05 jours ; délai effectif : 13 jours) pour les marchés (1 & 2) ;
- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu après la première publication des résultats (norme : 03 jours ; délai effectif : 20 jours) pour les marchés (1 & 2) ;
- Délai pris par le gestionnaire de crédits pour l'élaboration projet de contrat et sa transmission au titulaire pour signature après la première publication des résultats (norme : 10 jours ; délai effectif : 17 jours) pour les marchés (1 & 2).

Par ailleurs, la mission a été limitée dans le cadre de l'appréciation des autres délais pour défaut de certaines pièces clés pouvant nous renseigner sur les dates relatives aux procédures des passations des marchés.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Fourniture	Acquisition d'équipements scolaires au profit du Conseil Régional	10 679 000	Oui	Non

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché. Confère fiche d'audit du marché sur la matérialité physique et vues photographiques en annexe.

3.5. CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Le marché n°3 de l'échantillon relatif à l'acquisition d'un véhicule 4x4 à quatre roues au profit du Conseil Régional a fait objet de recours auprès de l'ARCOP.

Au regard des documents soumis à notre appréciation notamment la décision de l'ARCOP et les courriers/ réponses de l'autorité contractante (AC), la mission n'a relevé aucune insuffisance relative à la prise en compte des recommandations de l'ARCOP par l'Autorité Contractante.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique du marché et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l’audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Liste des marchés communiqués

N°	Références du marché	Date d'approbation du marché	Reference de la procédure	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	09CR/07/01/09/00/2019/00001	18/10/2019	Entente directe	EDS	F	CR	00036763V	ENTREPRISE ANTUENEWENDE	2 800 000	Exécuté
2	09CR/07/01/09/00/2019/00014	03/09/2019	Entente directe	EDS	F	CR	00036763V	ENTREPRISE ANTUENEWENDE	1 700 000	Exécuté
3	09CR/07/01/04/00/2019/00015	30/09/2019	Non formelle	DCNF	F	CR	00068571N	ETABLISSEMENT BARRY NOUFOU ET FRERES	240 000	Exécuté
4	09CR/07/01/04/00/2019/00002	08/05/2019	Non formelle	DCNF	F	CR	00067542L	GLOBAL SERVICE	488 400	Exécuté
5	09CR/07/01/04/00/2019/00003	27/06/2019	Non formelle	DCNF	F	CR	00067542L	GLOBAL SERVICE	498 000	Exécuté
6	09CR/07/01/04/00/2019/00016	09/09/2019	Non formelle	DCNF	F	CR	00067542L	GLOBAL SERVICE	300 000	Exécuté
7	09CR/07/01/04/00/2019/00017	07/10/2019	Non formelle	DCNF	SC	CR	00055332X	COMMERCE GENERAL UNIVERS MAINTENANCE	200 000	Exécuté
8	09CR/07/01/04/00/2019/00004	25/06/2019	Non formelle	DCNF	SC	CR	00015650G	Espace PNEUMATIQUE sarl	988 500	Exécuté
9	09CR/07/01/04/00/2019/00007	25/07/2019	Non formelle	DCNF	SC	CR	00059048Y	NINA DISTRICOM	400 000	Exécuté
10	09CR/07/01/04/00/2019/00006	27/06/2019	Non formelle	DCNF	SC	CR	00049103C	SERVICE NETTOYAGE ET ENTRETIEN DES LOCAUX « DELWENDE »	300 000	Exécuté

N°	Références du marché	Date d'approbation du marché	Reference de la procédure	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
11	09CR/07/01/04/00/2019/00005	25/06/2019	Non formelle	DCNF	F	CR	00084785Y	DREAMS	990 000	Exécuté
12	09CR/07/01/04/00/2019/00018	07/10/2019	Non formelle	DCNF	F	CR	00055332X	COMMERCE GENERAL UNIVERS MAINTENANCE	60 000	Exécuté
13	09CR/07/01/04/00/2019/00019	18/10/2019	Cotation formelle N°2019-20/RCSO/CR/PRM du 31/07/2019	DCF	F	CR	00104767H	AMEL PRESTATIONS Sarl	1 495 000	Exécuté
14	09CR/07/01/02/00/2019/00024	30/10/2019	DPX N°2019-03/RCSO/CR du 12/08/2019	DPX	F	CR	00043582B	SAHEL BATIR	10 679 000	Exécuté
15	09CR/07/01/04/00/2019/00020	18/10/2019	Non formelle	DCNF	F	CR	00104767H	AMEL PRESTATIONS Sarl	75 000	Exécuté
16	09CR/07/01/02/00/2019/00023	18/10/2019	DPX N°2019-02/RCSO/CR du 18/02/2019	DPX	F	CR	00000300E	CFAO MOTORS BURKINA	35 300 000	Exécuté
17	09CR/07/03/02/00/2019/00012	30/06/2019	DPX N°2019-01/RCSO/CR du 07/02/2019	DPX	T	FPDCT	00043582B	SAHEL BATIR	13 110 574	Exécuté
18	09CR/07/03/02/00/2019/00013	15/07/2019	DPX N°2019-01/RCSO/CR du 07/02/2019	DPX	T	FPDCT	00008290G	EGF	11 421 161	Exécuté
19	09CR/07/03/02/00/2019/00011	15/07/2019	DPX N°2019-01/RCSO/CR du 07/02/2019	DPX	T	FPDCT	00025585V	Entreprise Générale Tinsé Confort	18 654 372	Exécuté

N°	Références du marché	Date d'approbation du marché	Reference de la procédure	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
20	09CR/07/02/07/00/2019/00009	15/07/2019	CC N°2019-09/RCSD/CR/PRM du 20/02/2019	CC	PI	CR	00048571K	BALIMA Seydou	732 000	Exécuté
21	09CR/07/02/07/00/2019/00010	15/07/2019	CC N°2019-08/RCSD/CR/PRM du 20/02/2019	CC	PI	CR	00064936 Y	BAGGNAN Zakaria	732 350	Exécuté
22	09CR/07/02/07/00/2019/00008	15/07/2019	CC N°2019-05/RCSD/CR/PRM du 20/02/2019	CC	PI	CR	00047488R	OUEDRAOGO Soumaila	1 008 769	Exécuté
23	09CR/07/09/04/00/2019/00021	30/10/2019	Cotation formelle 2019-22/RCSD/CR/PRM du 31/07/2019	DCF	T	FPDCT +CR	00004485 A	FASO HYDRO POMPE	8 924 340	Résilié pour foration négative
24	09CR/07/02/04/00/2019/00022	30/10/2019	CC N°2019-21/RCSD/CR/PRM du 31/07/2019	CC	PI	CR	00047488R	OUEDRAOGO Soumaila	450 000	Résilié pour foration négative
25	09CR/07/01/02/00/2019/00028	30/10/2019	DPX N°2019-04/RCSD/CR du 12/08/2019	DPX	T	CR	00122530V	BY TRADING SARL	9 700 000	Exécuté
TOTAL									121 247 466	

Tableau démonstratif de la sélection des marchés

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection	Référence
ED	0	0	0,00	45%
EDs	2	1	50,00	5%
Recours	1	1	0,00	25%
Convention	0	0	0,00	25%
Autres	22	1	4,35	
TOTAL	25	3	12,00	

Liste des marchés sélectionnés

N°	Références du marché	Date d'approbation du marché	Reference de la procédure	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N° IFU du titulaire	Titulaire	Montant	Etat d'exécution du marché
1	09CR/07/01/09/00/2019/00001	18/10/2019	Entente directe	EDS	F	CR	00036763V	ENTREPRISE ANTUENEWEDE	2 800 000	Exécuté
2	09CR/07/01/02/00/2019/00024	30/10/2019	DPX N°2019-03/RCS/CR du 12/08/2019	DPX	F	CR	00043582B	SAHEL BATIR	10 679 000	Exécuté
3	09CR/07/01/02/00/2019/00023	18/10/2019	DPX N°2019-02/RCS/CR du 18/02/2019	DPX	F	CR	00000300E	CFAO MOTORS BURKINA	35 300 000	Exécuté
TOTAL									48 779 000	

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA	1			1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu	1			1	1	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales	N/A			0	N/A	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures	N/A			0	N/A	0%
5	Plan de passation des marchés exercice sous revue	1			1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue	1			1	1	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori	0			0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM	0			0	1	100%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget	1			1	1	0%
SOUS TOTAL =====>		5			5	7	29%
Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	1	3	3	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	N/A	1	1	2	2	0%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	N/A	0	4	4	4	0%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	N/A	0	0	0	2	0%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	1	8	8	17	17	0%
19	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	1	1	1	3	3	0%
20	PV d'ouverture des offres	N/A	1	1	2	2	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	N/A	1	1	2	2	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	N/A	1	1	2	2	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	1	1	2	2	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	N/A	1	1	2	2	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	1	1	1	3	3	0%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	3	3	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	3	3	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	1	N/A	N/A	1	1	0%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	0	0	0	2	100%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	0	0	0	3	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	1	2	4	4	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	0	0	0	2	0%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	0	0	0	2	0%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	1	1	1	3	3	0%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	3	3	0%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	2	2	5	5	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	0	1	1	2	3	33%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		11	25	30	66	78	15%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)							
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	0	0%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures							
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces attendues			Nbre total de pièces obtenues (a)	Nbr total de pièces attendues (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maitre d'Ouvrage)	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	1	N/A	N/A	0	1	100%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	1	N/A	N/A	0	1	100%
	SOUS TOTAL =====>	0	0	0	0	2	100%
	TOTAL =====>	11	25	30	71	87	18%

Annexe 3: Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

Fiche d'audit sur la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Non applicable
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées

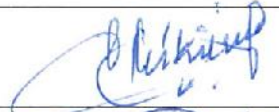


SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : CONSEIL REGIONAL DE LA REGION DU CENTRE SUD

Date : 21/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	Nikiéma Isidore	Conseil Regional	DAF	70 72 10 26 nikiennisidore23@gmail.com	
2	BADOLO Barnabe	SYNEX	Consultant	75 52 42 45 bbarnaby@yahoo.fr	
3	Sawadogo W. Bernard	Conseil Regional	PRD	70 02 79 89 wendemi82@gmail.com	
4					